L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 FEVRIER 1860.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 27 FEVRIER 1860.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Anthony Fernandez, au coin Cloust et Grands-Hommes—Effets mobiliers, bijoux, etc.

Par L. E. Pivaldi, au coin Bagatelle et Moreau—Le stock d'un magasin de groceries.

Par J. B. Walton, à la Bourse St-Charles, pour le compte du fonds des écoles de McDonogh—Lots de terre dans la paroisse Jefferson.

Par le shérif, à midi, à l'Hôtel de la Cité—Un terrain avec bâtisses, dans le Troisième District, rue des Bons-Enfants.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au No 26, Vieille-Levée—Amandes, figues, raisins, whisky, &c.

Par Bienvenu & Beaumont, à 10 heures, à leur magasin, No 95, rue de Chartres—Vente à crédit d'habillements de printemps et de chemises blanches.

Droit maritime.

Le Congrès de Paris a proposé aux puissances maritimes du monde entier l'abolition de la course, et l'Angleterre, la France et la Russie se sont engagées réciproquement à n'y jamais avoir recours entre elles. Que l'un de ces États soit en guerre avec les autres, il n'aura à lutter sur mer que contre leurs marines nationales, et ses bâtiments marchands n'auront pas à redouter les corsaires.

Les États-Unis, le Mexique et l'Espagne ont refusé d'adhérer à la proposition du Congrès, et se sont conséquemment réservé le droit de distribuer des lettres de marque, en cas de guerre. Leur réponse était fondée sur un raisonnement très simple. Ne possédant qu'une marine de second ou de troisième ordre, la course est pour eux une arme puissante à laquelle ils auraient tort de renoncer. M. Marcy, secrétaire d'État de l'Union, a déclaré que si les gouvernements représentés au Congrès prenaient l'engagement de respecter les bâtiments marchands, et de les protéger non seulement contre les corsaires, mais contre les navires de guerre, les États-Unis s'empresseraient de signer avec eux un traité à cet effet.

Les cabinets de Paris et de Londres ont refusé [illegible] les organes officiels des deux gouvernements ont reproché avec vivacité à l'administration de M. Pierce d'avoir repoussé une [illegible]. L'attitude prise par M. Marcy lui était dictée non seulement par une saine appréciation des intérêts de son pays, mais par un sentiment plus élevé des droits de l'humanité et des besoins nouveaux de la civilisation.

Dans quel but abolissez-vous la course, si vous réservez comme autrefois aux navires de guerre le droit de saisir les bâtiments marchands de l'ennemi? Vous vous bornez par là à diminuer les chances de perte du commerce, tandis que le gouvernement américain propose, lui, de les supprimer entièrement. C'est une protection complète qu'il réclame. Si vous avez raison de demander l'abolition d'un des moyens par lesquels des ennemis usent ordinairement le commerce maritime, les États-Unis sont [illegible] plus conséquents, plus humains et plus [illegible] en exigeant que tous les moyens [illegible] soient abolis.

La proposition d'abolir purement et simplement la course n'aurait d'autre effet que de donner aux puissances maritimes de premier ordre un avantage marqué sur les puissances plus faibles. Conservant le droit de faire saisir les bâtiments marchands de l'ennemi par leurs navires de guerre, elles opéreraient sur mer de nombreuses captures, tandis que l'ennemi, dont les flottes seraient inférieures en nombre et en puissance, ne pourrait guère user de représailles.

Les États-Unis ne possèdent qu'une marine de guerre restreinte, comparée à celles de la France ou de l'Angleterre. Qu'ils aient une guerre avec l'une ou l'autre de ces puissances, comment opposeraient-ils [illegible] le commerce maritime de l'ennemi, s'ils s'interdisaient la faculté d'armer des corsaires? L'Angleterre, par exemple, grâce aux flottes nombreuses dont elle couvrirait l'Océan, capturerait nos bâtiments marchands et ferait [illegible] prisonniers. Quant à nous, [illegible] les navires marchands de la Grande-Bretagne [illegible].

[illegible]

Une réponse officielle de lord Palmerston à un sujet que nous venons de traiter, touche [illegible]. Une députation de négociants de Liverpool, de Bristol, de Manchester, de Leeds, Hull, de Belfast et de Glocester se sont rendus [illegible] auprès du chef du cabinet anglais et l'ont adjuré d'inscrire [illegible] du gouvernement, que les [illegible] de l'ennemi ne pourraient être [illegible] en temps de guerre.

C'est tout simplement, on le voit, la répétition de la proposition des États-Unis, proposition qui fut formellement soumise au congrès européen, et cette assemblée se fut réunie pour délibérer sur les affaires d'Italie. Le commerce anglais, lorsque l'ajournement indéfini du congrès [illegible] devoir s'adresser, comme nous l'avons plus haut, au ministère, afin de l'engager à négocier, par voie de traités internationaux, l'adoption du nouveau projet. Lord Palmerston a répondu que le gouvernement britannique [illegible] sa puissance, renoncer [illegible] les bâtiments marchands de l'ennemi. Les derniers libres, l'Angleterre serait [illegible] guerre. Lord Palmerston ayant en vue les forces militaires de la Grande-Bretagne, ne voit [illegible] s'affaiblisse en s'interdisant la [illegible] des biens de l'ennemi sur mer. Il [illegible] d'un autre part, à la course [illegible] à la puissance navale du [illegible] des États maritimes de second ordre, la laisserait, avec la France, maîtresse souveraine de l'Océan.

La question est donc réglée pour le moment. La France et l'Angleterre, qui sont d'accord sur les grandes questions internationales, ne veulent pas reconnaître l'inviolabilité des biens particuliers sur mer en temps de guerre, quoiqu'elles aient renoncé au droit de les faire confisquer par des corsaires. Nous qui n'avons qu'une faible marine de guerre, nous nous réservons le droit d'armer des corsaires et de courir sus aux bâtiments marchands de l'ennemi. Le progrès [illegible] à profité [illegible] pas mal.

Dépêches télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE

Autres nouvelles par l'Europa.

New-York, 25 février—Les malles par l'Europa sont arrivées ici hier soir, mais une partie des malles du Sud n'ont été expédiées que par le train du matin.

Le steamer Anglo-Saxon, venant de Portland, est arrivé à Liverpool le 8. Le steamer Edinburgh, de New-York, est arrivé le 9.

NOUVELLES POLITIQUES.

POLITIQUE ANGLAISE EN ITALIE.

A [illegible] anglais, lord John Russell, secrétaire des affaires étrangères, a annoncé que le gouvernement anglais avait fait à la France et à l'Autriche les propositions suivantes:

1—Qu'aucun de ces gouvernements n'interviendrait dans le règlement des affaires d'Italie sans le consentement des cinq grandes puissances en [illegible];

2—Que les troupes françaises à Rome et l'armée d'occupation fussent retirées d'Italie;

3—Que la Vénétie fût laissée à l'Autriche;

4—Que les États de l'Italie centrale fussent [illegible] de nouveau à exprimer leurs désirs par un [illegible] autrement.

Lord John Russell a annoncé que le gouvernement français avait accepté les trois premières propositions, mais qu'aucune réponse officielle n'avait encore été reçue de l'Autriche. Il a [illegible] exprimé sa conviction qu'un règlement amiable de la question serait réalisé prochainement.

LE PAPE ET LES SOUVERAINS.

Le pape a, dit-il, résolu d'excommunier le roi Victor-Emmanuel et allait mettre à exécution ce projet.

Le correspondant du Times de Londres a reçu l'ordre de quitter Rome.

Le pape a fait un autre discours politique dans lequel il exprime des sentiments extrêmement [illegible] et les rivers la France par la ligue qu'elle a suivie en Italie.

PRÉPARATIFS MILITAIRES DE L'AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien fait de grands préparatifs militaires, et la plus grande activité règne dans toutes les branches du service. On va envoyer de grands renforts en Vénétie et en Hongrie, pour empêcher des soulèvements dans [illegible].

L'empereur d'Autriche a consenti à recevoir les pétitions couvertes de nombreuses signatures de Hongrois qui demandent la réforme des lois [illegible] concernant les protestants en Hongrie, et à promis satisfaction pour un temps non [illegible].

Détails sur le naufrage du Hungarian.

Trois cent soixante personnes perdues.

Halifax, 25 février.—Une dépêche du Cap Sable annonce qu'une partie de la carcasse et de la cargaison du Hungarian a été jetée à la côte, [illegible]

et qu'on a trouvé les papiers d'expédition en douane qui indiquent que le steamer emmenait 360 passagers, presque tous à l'entrepont. On n'a pas encore la liste.

New-York, 25 février—Le Journal de Mitchell "Steamshipping London Journal" du 10 courant, reçu par l'Europa, dit que le Hungarian, parti de Liverpool le 8, avait 70 passagers, mais ceci ne s'applique sans doute qu'aux passagers de chambre.

THEATRE D'ORLEANS.—Le spectacle de ce soir est extrêmement varié et plein d'attraits. En voici la composition: *Vent du soir ou l'horrible Festin*, opérette-bouffe en un acte, musique d'Offenbach, jouée par Mlle Amélie Brière, MM. Dutasta, Duplan et Messmaker; *Le Caporal et la Payse*, vaudeville en un acte; *Thérèse ou l'Orpheline de Genève*, ballet en un acte et six tableaux, où figureront Mlles Galletti, Caroline Théleur, Hélène, Henry, MM. Wiethoff et Velarde.

ELECTION DE JUGE.—Les voix pour l'élection d'un juge de la Cour Suprême se sont ainsi divisées dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge: Duffel, 64; Michel, 37; Rawle, 38; Beatty, 9. Les suffrages, à Lafourche, se sont partagés de la manière suivante: Beatty, 741; Duffel, 68; Michel, 29; Rawle, 9.

LES MENESTRELS.—Une troupe double de ménestrels donnera cette semaine, quatre représentations de nuit et de jour. La première a lieu aujourd'hui à l'Odd-Fellows' Hall. Les artistes dont se compose la troupe sont tous fort éminents et ont eu une grande vogue partout où ils se sont fait entendre. Voir aux annonces.

INSTITUTIONS DU SUD.—Le Sud, afin de prospérer et d'être indépendant du Nord, doit protéger l'institution qu'il croit digne de sa confiance. Le Collège Commercial de Dolbear est établi ici depuis plus de vingt-huit ans, et a été recommandé par les habitants et la Presse du Sud. Voir l'annonce.

BELLES MARCHANDISES.—La maison E. Tiblier, au coin des rues Dumaine et Chartres, et au coin des rues Bourbon et Douane, vient de recevoir et de déballer un magnifique assortiment de marchandises de saison, dans tous les genres et dans tous les prix. Nous appelons l'attention des acheteurs et particulièrement des dames, sur l'annonce que M. Tiblier publie aujourd'hui dans l'*Abeille*.

GRANDE OUVERTURE DE MARCHANDISES.—MM. Lucas & Masson, coin Royale et Conti, feront aujourd'hui l'ouverture d'un admirable assortiment de marchandises de printemps qu'ils viennent de recevoir d'Europe. Les dames ne sauraient se dispenser d'aller examiner ces nouveautés d'une rare élégance. Tout cela est exquis et porte un incomparable cachet de fraîcheur. Nous savons que ce charmant envoi sera promptement enlevé par les nombreuses clientes de la maison Lucas & Masson, mais nous croyons néanmoins devoir le signaler à l'attention du public en général. On trouvera dans une annonce insérée plus loin l'énumération de quelques-uns des articles qui seront mis en vente aujourd'hui dans le beau magasin situé au coin des rues Conti et Royale.

L. W. LYONS.—Cette importante maison, coin Commune et St-Charles, vient de recevoir plusieurs caisses de vêtements de printemps qu'elle avait commandés aux premières maisons de New-York. Nous les recommandons à tous ceux qui se disposent à acheter des vêtements moins chauds que ceux qu'ils portent en ce moment. Nous avons à peine besoin d'ajouter que les prix de M. L. W. Lyons sont invariablement très modérés.

JOHN TODD.—L'assortiment de John Todd, 12 et 14, rue de Chartres, vient de s'enrichir de magnifiques marchandises de printemps et d'été, que nous signalons à l'attention des dames, et qui seront vendues aux prix les plus réduits de la place. Voir aux annonces.

FOURNEAU A BAGASSE.—Ce fourneau, si utile aux planteurs et dont ils se servent avec tant de succès, est, on le sait, l'invention de M. George M. Longacre, 38, rue Natchez. Il a une supériorité incontestable sur tous les autres fourneaux destinés à brûler le résidu de la canne. On trouvera dans une annonce insérée plus loin des attestations, émanant des planteurs les plus honorables de la Louisiane, qui ne laissent aucun doute à cet égard. M. Longacre a aussi des fourneaux perfectionnés pour le charbon, des bouilloires, des pompes, et toutes les machines en général nécessaires à la fabrication du sucre.

CHRONIQUE LOCALE.

CHIENS ENRAGÉS.—Nous croyons devoir appeler l'attention des autorités sur les chiens enragés qui errent dans nos rues depuis quelque temps et dont le nombre augmente chaque jour. Nous avons vu tuer l'un de ces animaux, samedi matin, au coin des rues Bourbon et Ursulines, où il nous a été dit qu'on en avait abattu sept dans le Troisième District.

Cette nouvelle étonnera peut-être les personnes qui se rappelleront qu'il n'y a jamais eu de chiens enragés à la Nouvelle-Orléans à cette époque de l'année, mais la police n'en a pas moins de toute la [illegible] d'assurer du fait.

INCENDIAIRES.—On a encore essayé, vendredi soir, d'incendier une presse à coton.

Vendredi matin, à six heures, on a mis le feu à une quinzaine de balles de coton, déposées sur le trottoir de la rue Richard, en face du Tyler Press. Les flammes ont été promptement étouffées.

Le feu a été mis, samedi matin, à dix heures, dans une [illegible] de l'Orleans Press. L'établissement et les propriétés voisines ont été détruites sans que les compagnies de pompiers qui sont arrivées à temps sur les lieux.

DISPARITION.—M. John Mc Kay, demeurant à l'encoignure Adeline et Perdido, a vu partir chez lui depuis le soir du mardi gras. Il était parti avec une somme de cinq cents piastres qu'il devait remettre à un M. Stewart.

Sa femme craint qu'il n'ait été assassiné.

PROCÈS.—La Troisième Cour de District vient de donner gain de cause à MM. Chas Osier & Co, à qui la ville réclamait $2,940 en une des $19,800 réclamés à leurs [illegible]. La demande de dommages était fondée sur ce que les wharves de la "[illegible] section" dont les défendeurs étaient adjudicataires n'avaient pas été réparés sur la batture qui avait fondé dernièrement.

MM. Osier & Co. donnaient pour raison que la nature du sol ne leur avait pas permis de remplir les conditions du contrat. C'est le second procès que perd la corporation.

M. Earhart, père du jeune Osborne C. Earhart qui a été renversé et tué, le mois dernier, par la locomotive du chemin de fer de Carrollton, réclame $25,000 de dommages à la Compagnie. Il dit que celle-ci a refusé d'acquitter les frais de l'enterrement.

ARRIVÉE.—Charles Cavanac, le watchman de l'Hôpital de Marine, a subi un interrogatoire à la suite duquel il a été acquitté.

On se rappelle qu'il a tué le nègre Dan sur le défendant.

ROSE EN DANGER.—M. Victor Gendias, blessé dernièrement en duel, est depuis hier hors de danger. L'amputation de sa jambe n'a pas été nécessaire. Le Dr Bertheau est son médecin.

EMPOISONNEMENT.—Un étudiant de l'École de Médecine a découvert de l'arsenic dans l'estomac d'une négresse morte dernièrement dans un des "slave yards" de cette ville.

SINGULIÈRE MANIE.—Une jeune personne, connue dans [illegible] des plus grands hôtels de cette ville, se trouve sous l'accusation d'avoir commis plusieurs vols dans plusieurs des plus grands magasins de la Nouvelle-Orléans. Jeudi soir, étant allée chez le bijoutier Guion, rue St-Charles, elle y vola un porte-bonheur en argent, mais pas sans avoir été vue d'un des commis qui la laissa partir sans lui en faire l'observation. Samedi, quelqu'un, on découvrit sa résidence et on y envoya une facture du montant de l'objet soustrait. Sur son refus de paiement, avis en a été donné à son oncle qui en fut excessivement mortifié. Dans une entrevue avec sa nièce, celle-ci lui avoua ce vol d'abord, plus d'autres qu'elle avait commis dans différents magasins. Il va sans dire que les objets ont été immédiatement rendus à leurs propriétaires.

ESCROQUERIE.—M. W. J. Bush ayant fait la rencontre, à Milneburgh, de deux joueurs à la balle, eut la maladresse d'avancer à l'un des joueurs une somme de $200 sur une traite de $1000 35 sur une des banques de la Nouvelle-Orléans. Inutile de dire que M. Bush a été joué pour son argent, et sans quelques personnes de Milneburgh, il n'aurait pu s'en retourner chez lui.

Mélanie Barthélemy, femme Schmidt, a été arrêtée samedi, sous prévention de vol. Le plaignant a déclaré qu'elle avait enlevé de sa maison $117 en espèces, des bijoux et des habits. Joseph Sanchez, accusé de complicité, a été également arrêté. L'une et l'autre ont été envoyés à la prison de paroisse.

BLESSURE MORTELLE.—Un Espagnol du nom de Trinity Garcia, a reçu un coup de pistolet hier soir, par John Caffee, dans une maison de prostitution de la rue Perdido. Sur la demande que lui Garcia à une négresse, si elle reçoit aussi des nègres, Caffee excité par la jalousie, tira un Revolver et fit feu sur Garcia, qui reçut la balle entre la 11ème et la 12ème côte—Ce dernier fut transporté à l'hôpital, et Caffee arrêté et conduit à la station de police du 1er district par le caporal Wilson. Il arrêta aussi une vieille négresse comme témoin du fait; mais celle-ci dit n'avoir entendu que la détonation du pistolet.

NEGRE CAPTURÉ.—Samedi matin, vers deux heures, des pêcheurs qui étaient campés à la passe Manchac, entendirent un bruit, comme si quelqu'un détachait leur nacelle. L'un deux, Robert McGowan, courut vers l'endroit et aperçut un nègre qui se préparait à entrer dans la nacelle. Il cria au nègre de se retirer, lorsque celui-ci se dirigea sur lui et lui plongea un couteau dans le flanc, un coup sur la nacelle et prit le large. M. Gowan [illegible] envoyé à l'hôpital de charité. Samedi, dans la nuit, un autre pêcheur, nommé Ney, fit la rencontre du nègre [illegible]. Heureusement, le pêcheur doué d'une grande force parvint à l'arrêter. Le nègre se nomme Julu, esclave de M. O'Neil, de Mississippi. Il dit avoir habité les bois depuis 8 mois, et que son maître a offert une récompense de $100 pour son arrestation.

LE VOLEUR ET LE CHAPEAU.—Vers neuf heures hier soir, un homme se promenait tranquillement dans la rue de Chartres, coiffé d'un chapeau tout neuf qu'un adroit voleur lui enleva de la tête. Sur les cris jetés par le dérobé d'arrêter le voleur, plusieurs hommes de la police accoururent après celui-ci qui put se soustraire à leurs recherches. La victime fondit en imprécations contre les hommes de la police, ce à quoi ne se sont pas trouvés près de lui au moment où on s'était tour [illegible] avoir été [illegible]. Tous ceux qui avaient été présents à cette scène de vacarme ont rien ensuite.

COUP DE VENT.—On lit dans la *Jeune Amérique*:

La paroisse St. Jean-Baptiste a eu sa part dans les sinistres occasionnés par le violent coup de vent de mardi. Sur la rive gauche, des barrières ont été abattues, et des arbres cassés ou déracinés. Sur la rive droite, plusieurs habitations ont été sérieusement endommagées. La sucrerie de M. Whitehead, où les nègres s'étaient réfugiés, a été en partie disloquée et plusieurs esclaves ont reçu des blessures heureusement peu dangereuses. Chez M. Mathias Cambre, la sucrerie a été mise dans un tel état, sans cependant avoir été renversée, que le propriétaire sera obligé de la démolir. Le vent a déplacé chez MM. Chauff les poteaux de plusieurs pieds de distance une cabane dont la cheminée en briques a été renversée et jetée au tire-bouchon.

Revue Européenne.

L'*Indépendance Belge* résume ainsi les événements à la date du 2 février:

Les inquiétudes que reflétaient hier nos lettres de Paris se retrouvent aujourd'hui dans notre correspondance de Berlin. Elles y sont motivées moins encore par l'état de plus en plus troublé de la Vénétie et les démonstrations qui ont eu lieu à Rome, que par l'intention attribuée au Piémont, d'après des rumeurs très accréditées, de protester contre les enrôlements de soldats autrichiens dans l'armée du Pape, de faire occuper les Légations par des troupes sardes, et satisfaction ne lui est point accordée, et de donner ainsi le signal d'un soulèvement certain au nord du Pô, dans la Vénétie, et au sud de la Cattolica, dans les Marches et l'Ombrie. De là à une nouvelle guerre contre l'Autriche il n'y aurait qu'un pas et il pourrait être franchi d'ici au printemps prochain.

Un avis du maire de Turin, affiché hier et invitant les ouvriers, par ordre du gouvernement sarde et à raison des circonstances actuelles, à concourir de tout leur pouvoir à accélérer les travaux confiés aux ateliers de l'arsenal, va donner un aliment nouveau à ces alarmes et aux rumeurs qui les ont fait naître.

En attendant que les événements viennent donner raison ou tort à ces inquiétudes, nous sommes en mesure, grâce à des communications particulières reçues de Londres, de lever un coin du voile qui couvre encore la question de l'annexion de la Savoie, soulevée à l'improviste en France par quelques journaux officieux, et qui se rattache par plus d'un côté à la situation actuelle de l'Italie comme à ses destinées futures.

D'après ces communications, il serait positif que la France, en souscrivant avec le Piémont le traité d'alliance offensif et défensif qui précéda le mariage du prince Napoléon, s'était engagée, par une clause secrète, à libérer l'Italie jusqu'à l'Adriatique. Le roi de Piémont, en retour de cet engagement et des avantages qu'il devait en recueillir, aurait promis de céder la Savoie à la France, comme une compensation de l'équilibre rompu entre la force offensive et défensive des deux Etats.

Aujourd'hui, quoique les Autrichiens possèdent encore la Vénétie, deux opinions sont en présence.

Si l'Italie n'est pas libre jusqu'à l'Adriatique, le Piémont n'en est pas moins dans une situation beaucoup plus avantageuse que celle où il était avant la guerre, et même que celle qui devait lui être faite originairement, même si le traité avait pu sortir pleinement ses effets, car le roi Victor-Emmanuel est en position aujourd'hui de réunir sous son sceptre non-seulement la Lombardie, mais encore la Toscane, Modène, Parme et les Romagnes, sans préjudice du reste, tandis que si l'Autriche avait été complètement exclue de la Péninsule, le Piémont ne devait obtenir qu'une partie des États de Parme et de Modène, la Lombardie et la Vénétie, l'Italie centrale restant soumise au grand-duc de Toscane et au Pape ou formant un État séparé. S'appuyant sur ces considérations, la France serait en droit d'invoquer l'interprétation *bona fide* du traité et elle demande la cession de la Savoie.

L'autre opinion s'attache à l'interprétation rigoureuse, au droit strict, à la lettre du traité. La Vénétie est encore sous la domination de l'Autriche, donc le Piémont peut et doit garder la Savoie, à moins que la France ne veuille faire un nouvel effort pour accomplir sa promesse: l'Italie libre jusqu'à l'Adriatique.

L'Angleterre a eu une connaissance plus ou moins exacte de ces arrangements. Son cabinet, ou du moins lord Palmerston, serait assez disposé à laisser faire. Quant à la Russie et à la Prusse il n'est point exact qu'elles aient protesté contre l'annexion de la Savoie à la France, et cela pour une excellente raison, c'est que, jusqu'à présent, la question n'a pas été officiellement posée devant les cabinets européens. Et de plus, le gouvernement fédéral suisse déclarait officiellement l'existence de la Note circulaire dans laquelle il aurait réclamé le Chablais, le Faucigny et le Genevois, si la Savoie était absorbée par la France.

Toute la question savoisienne se résumerait en un *traité secret* entre le Piémont et la France: une communication, en date de juillet dernier, de l'Angleterre à la France à ce sujet, et que lord Russell hésite à mettre sous les yeux du Parlement, parce qu'elle contrecarrerait, sans doute, la politique ultérieure du cabinet actuel, si le traité de commerce est adopté, et peut-être des communications de même nature provenant d'autres puissances et remontant à la même époque.

En dehors de là, il n'y a, jusqu'à présent, que des engagements extradiplomatiques, qu'on peut nier devant les Parlements, en les faisant passer pour de simples conversations, des intrigues, des démonstrations, des articles de journaux, enfin tout ce qu'on est convenu d'appeler des *ballons d'essai*, mais la question n'est pas officiellement traitée entre les cabinets, et la cause n'est pas pendante devant l'Europe des gouvernements, et elle se débat devant l'Europe de l'opinion.

Cette situation, devinée par l'opposition parlementaire en Angleterre [illegible] contre lord Palmerston se promettant de la conclusion du traité de commerce avec la France. L'honneur, l'amour-propre national, des méfiances invétérées ont protesté contre l'idée que l'Angleterre pût consentir à mettre en péril l'équilibre européen par les précédents dangereux, en prix d'avantages problématiques pour ses industries, mais qui, d'un autre côté, ne laissent pas non plus que de lui imposer des charges et de froisser des intérêts.

De là, en ce moment, un revirement dans l'opinion publique en Angleterre; des hésitations qui font douter de la stabilité de l'administration actuelle, des craintes que le traité de commerce ne soit rejeté, de la part du gouvernement français, la résolution présumée d'imposer un temps d'arrêt à la polémique de la presse officieuse sur la question savoisienne. La *Patrie* a bien encore ce matin une correspondance de Chambéry qui ridiculise la manifestation des anti-annexionistes, qualifie ceux-ci de républicains et réduit le nombre des participants à une centaine d'individus, alors que la *Gazette de Savoie* parle de 3,000 personnes venues malgré l'inclémence de la température, mais c'est là le dernier coup de feu d'un soldat trop ardent. Demain nous aurons peut-être d'autres notes, mais nous attendons le Nord cette attitude ne se dément pas, le gouvernement français, le ton des journaux [illegible] et que lord Palmerston et ses collègues soient de nouveau bien consolidés.

Celui de nos correspondants qui suit l'expédition espagnole dans le Maroc nous mande du quartier-général devant Tétouan, que les pluies incessantes continuent à retenir l'armée dans l'inaction et que les inondations qui, en ce moment, défendent complètement l'accès de la ville, obligeront probablement le maréchal O'Donnell à modifier son plan d'attaque.

Une dépêche télégraphique d'hier porte que les Marocains ont fait une attaque sur le camp des Espagnols; mais ceux-ci ont repris l'offensive avec avantage, enlevé les positions de l'ennemi, et sont restés maîtres du terrain, avec une perte seulement de 200 hommes. Les Marocains en ont perdu 2,000.

Notre correspondant de Lisbonne, en nous confirmant par sa lettre du 24 janvier, le succès complet remporté par l'opinion ministérielle dans les dernières élections du Portugal, nous apprend ainsi que le cabinet, maître d'une forte majorité au sein des Cortès, a l'intention de lui demander tout d'abord le vote de plusieurs lois destinées à rétablir, par une augmentation d'impôts, la situation financière du pays sur des bases solides. Ces mesures sont considérées par les connaisseurs pour le départ des réformes économiques dont il compte surtout s'occuper.

"On écrit de Turin, le 30 janvier:

"La question de la cession de la Savoie et de Nice est toujours la matière des discussions. La résistance de la presse en général est réelle, mais visiblement un peu émue. Un journal du Midi par d'entrer avec le débat: "Ne pas exclure absolument les hypothèses françaises, mais y mettre des conditions qui donnent sécurité à "tous." Selon ce journal, l'une de ces conditions serait l'adjonction de la Vénétie au Piémont.—Du reste, jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'articles officieux sur ce point, d'article visiblement inspiré par le cabinet.

"Les gouverneurs de Nice et de Chambéry, l'un par son *veto* à l'*Avenir*, l'autre par l'accueil fait hier à la foule "que le gouvernement n'avait jamais eu l'intention de céder la "Savoie," n'engagent pas le cabinet de Turin d'une manière si positive qu'on pourrait le supposer au premier abord. Ce sont là des actes administratifs fort convenables de la part d'une autorité établie, tant qu'elle est en possession.

"Dans le cas même où des conventions seraient existantes, ce que je suis loin d'affirmer, ces actes pourraient et devraient même se produire néanmoins. Ce transfert de provinces, s'il doit avoir lieu, ne pourrait pas s'effectuer sans quelques tiraillements en sens contraire. Ces tiraillements sont dans le courant naturel des choses.—Tant que le gouvernement turinois reste dans le rôle *administratif*, et qu'il ne produit aucune manifestation officielle centrale, au milieu d'un mouvement si sérieux et qui gagne l'extérieur, c'est pour le moins un signe qu'il veut voir venir, et, pour beaucoup, c'est même mieux que cela. Du reste, je ne veux pas me donner le mérite de ces observations; j'avoue qu'elles me viennent d'une source compétente et élevée: ol les sont assez naturelles, à la vérité; mais, quelque simples qu'elles soient, j'aime assez qu'elles soient confirmées par une autorité diplomatique, et elles le sont.

On écrit de Chambéry, le 30 janvier à *la Patrie*:

"Je vous envoie quelques détails très exacts sur la manifestation anti-séparatiste qui a eu lieu hier 29 dans notre ville. C'est l'article si [illegible] et si loyal de *la Patrie*, intitulé *les Vœux de la Savoie*, qui a poussé le parti ultra démocratique, déjà furieux des notables échecs subis par lui dans les élections, à descendre dans la rue et à prendre sa revanche par la menace et l'intimidation.

"Votre article, qui a eu un si grand retentissement dans l'Europe entière, a porté la joie dans tous les cœurs en Savoie, et la population de la ville est restée froide devant le défilé des auteurs de la manifestation, qui n'ont recueilli sur leur passage aucune adhésion, aucun cri de satisfaction.

"Vingt-cinq à trente personnes connues par leurs opinions républicaines et par leur hostilité contre l'Empereur, un nombre à peu près égal d'employés étaient mis à la tête de cette étrange manifestation, composée des garçons tailleurs, de quelques cabaretiers et perruquiers que suivaient une centaine d'enfants et autant de paysans venus de la campagne qui obéissent évidemment à un mot d'ordre.

"Quant à la population ouvrière de la ville, aux chefs d'ateliers, à la grande majorité de la garde nationale et au corps des pompiers, on n'a pu en compter *un seul* dans les rangs de ces agitateurs subalternes!

"Ainsi, malgré les efforts inouïs, malgré des appels sans nombre, malgré l'appui manifeste du gouverneur qui a même résisté aux ordres venus de Turin "*d'empêcher toute manifestation*," l'équipée de dimanche n'a fait que prouver une fois de plus le peu de consistance et l'impuissante médiocrité de ceux qui n'ont pas craint de braver l'opinion d'un pays qui saurait manifester hautement ses sympathies pour la France lorsqu'il sera consulté légalement sur ses destinées.

"Ainsi le dernier effort du parti soi-disant piémontais a échoué complètement. Il n'a abouti qu'à une vraie scène de carnaval dans laquelle les républicains forcenés s'étaient masqués en royalistes *quand même*; mais le bon sens de la population a arraché le masque, et le tout a fini par l'avortement de la montagne.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré mardi, 28 février, à 7 heures et demie du matin, à l'Église des Pères Jésuites, rue Baronne, pour le repos de l'âme de feue *Madeleine Mëyer*, épouse de *Dénis Marchal*. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

25 fev—3 De la part de sa famille.

ON demande un TONNELIER pour les liqueurs, les vins fins, &c. S'adresser à la boîte H. M. [illegible]

LES PRIMA DONA.

TOMBOUCTOU, le 26 février 1860.

Aux Éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs,

Ma dernière lettre a, dit-on, jeté quelque perturbation dans le monde musical de Tombouctou. L'harmonie, il est vrai, n'y était pas irréprochable, avant mon entrée en scène; depuis elle s'est plus que jamais surchargée de sons étranges et discordants. Certes, en vous écrivant, je n'avais pas la prétention de ramener toutes les dissonances à un accord parfait, mais je pensais qu'on apprécierait ma sincérité, comme la bienveillance et la modération dont je donnais la preuve. Je me trompai.—Qu'y faire? accepter la situation et se consoler.—"On ne saurait contenter tout le monde et son père"—Lafontaine l'a dit et le bonhomme s'y connaissait. Convaincu donc que la discussion n'éclairerait personne, je laisserai de côté ce sujet pour m'occuper, exclusivement aujourd'hui, et au mieux de mon jugement, des principales Prima Dona de nos compagnies lyriques.

Ceci posé, j'entre en matière.

Le type qui se présente tout d'abord à mon souvenir est, naturellement, celui qui, par son étrangeté, a produit sur moi l'impression la plus vive et la plus durable. J'ai nommé "Rose-Mousseu". Comme femme, comme comédienne, Tombouctou ne posséda jamais rien de plus complet. Ici, le talent véritable impose tellement sa domination qu'il vient à peu de personnes la pensée de le contester. Tragédienne de l'école de Rachel, Rose-Mousseu a su retrouver le geste large et mesuré, la pose correcte et sévère de l'illustre et malheureuse artiste, comme la sagesse de sa diction, l'expression de sa physionomie, et l'éclat éblouissant de son regard. Ce regard est, peut-être, ce que j'ai vu de plus beau au monde! Lorsqu'il s'est arrêté une fois sur vous on ne l'oublie plus. Toujours chargé des émotions de l'âme, il rayonne, se voile ou frémit—il vous enveloppe tout entier, vous serre le cœur ou l'exhalte. C'est admirable et charmant comme toutes les formes de cette gracieuse artiste. Et cependant, Rose-Mousseu n'a pas cette irréprochable beauté de lignes que la sculpture antique nous a transmise, mais elle a mieux, pour l'amant du Beau idéal, elle a la beauté intérieure, qui rayonne de l'âme à la physionomie, la beauté sympathique, qui subjugue du premier coup et enlève tout pouvoir d'analyse.—Ajoutez à cela, un corps gracieux, une taille flexible, un teint de velours, une chevelure splendide et vous aurez une idée approximative du type que je cherche à esquisser.

Comme cantatrice Rose-Mousseu possède une voix sympathique, bien qu'elle ne soit pas tout à fait irréprochable. Ainsi, l'instrument, agréable et pur dans son ensemble, manque cependant d'égalité dans certaines cordes: les notes de contralto de la voix sont incontestablement chaudes et vibrantes, le bas du medium est franche ment relié au grave, mais en s'élevant, dans ce même registre, l'organe perd de son unité et reste un peu terne et voilé, toutefois, ce passage franchi, il reprend, en gagnant l'aigu, tout son éclat et devient limpide et pur, comme ... je ne trouve pas de comparaison. Tant pis.

Ce que j'ai dit de Rose-Mousseu, au point de vue de la comédienne, est encore applicable, au point de vue du sentiment musical. L'expression émue d'elle, drame ou chant, comme le parfum de la fleur dont elle porte le nom. Sa voix, chargée de larmes, d'amour, de colère ou d'indignation, arrive à l'auditeur comme une décharge électrique, l'enlève tout entier, et le transportant au cœur de la situation, le fait aimer avec *Desdémone*, pleurer avec *Eléonore* ou frémir et maudire avec *Norma*.

Certainement, si l'on a le pouvoir et le courage de rester froid et calme, au milieu de ce torrent déchaîné de passions, on trouvera, peut-être, que les vocalises de *Norma* sont relativement un peu lourdes, que les gammes chromatiques n'ont pas une égalité parfaite, mais, on ne saurait consister, en tout cas, que les ornements ne soient faits partout avec beaucoup de grâce et présentés avec un goût exquis. Il en est de même des points d'orgues: si ils ne sont pas complets, comme exécution, ils sont du moins compris, préparés et finis toujours d'une façon ingénieuse, originale et imprévue. Enfin, et malgré les réserves qui précèdent, je conclus que Rose-Mousseu est une artiste hors ligne qui mérite la faveur dont elle est l'objet et les ovations qu'on lui décerne tous les soirs.

Entre Rose-Mousseu et "Reine-Marguerite" il y a, physiquement et artistiquement parlant, la différence d'une toile du Titien à un tableau de Raphaël, ou,—pour prendre mes exemples dans les productions de l'art contemporain,—l'opposition de la manière de Delacroix à celle de Ingres, c'est-à-dire, du maître coloriste, de l'école moderne, au maître de la forme et du dessin, de la même époque. Chez Delacroix, comme chez Rose-Mousseu, vous êtes irrésistiblement entraîné par la fougue de l'inspiration, par la vigueur du coloris, par l'harmonie complète du tout—ces tons bizarres qui semblent jetés au hasard et que le génie se charge de fondre, d'harmoniser.—Chez Ingres, comme chez Reine-Marguerite, au contraire, tout est prévu, correct fini, plus recherché dans les détails, mais vous saisissant dans l'ensemble. Ici, l'aspect irréprochable de la forme vous charme, vous séduit, sans vous impressionner profondément.—Vous admirez, il est vrai, la pureté merveilleuse des lignes, la volupté et l'ampleur des contours, la fraîcheur éblouissante des épaules, le modelé arrondi des bras, la beauté antique des mains, comme la pureté des traits du visage, mais la couleur puissante et dominatrice, la *Maestria*, la passion, en un mot, ne la cherchez pas, vous la chercheriez en vain. Pour tout dire, l'une inspire l'enthousiasme irréfléchi, l'autre l'admiration calme et contenue.

Cette recherche de la ligne correcte et élégante se continue, chez Reine-Marguerite, de la physionomie à la comédienne et à la cantatrice. Ainsi, son geste est mignon, coquet, mais étroit et prévu; son sourire est gracieux, séduisant irrésistible, mais il semble donné aux lèvres comme le cadre des belles dents qu'il est destiné à laisser voir. Du reste, tout cela est empreint d'élégance, de distinction, de mignardise, sinon de grandeur et d'emportement dramatique.

La voix de Reine-Marguerite conserve ce cachet de grâce charmante et aristocratique que je signale chez la femme: fraîche et pure dans toute son étendue, d'un timbre enchanteur, d'une limpidité merveilleuse, surtout des dernières cordes aiguës et des notes élevées, elle devient malheureusement un peu oscillante dans les prolongements du son où elle manque de fermeté. Il se peut, cependant, que l'ébranlement ou chevrotement, que je regrette de rencontrer ici, ne soit qu'un affaiblissement momentané de ce délicieux organe, produit par une cause locale, et non une habitude permanente—car, je dois le déclarer que cet accident ne m'avait pas frappé lorsque j'eus le plaisir d'entendre cette artiste, l'an dernier, aux Italiens de Paris.

Ceci constaté, il faut reconnaître chez la cantatrice des qualités d'un ordre très élevé. Ainsi, la pureté d'émission du son, la perfection de certains traits, au nombre desquels je signalerai les ornemens de goût, et surtout les trilles qu'elle attaque, but et enlève avec une netteté, une précision et un *brio* difficiles à rencontrer par ce temps de faibles études. On pourrait, peut-être, par contre, signaler quelques gammes un peu molles, et, parfois—relativement au reste de l'exécution—peu légères, mais ce sont de rares ombres, perdues dans un charmant tableau, et qui servent à mettre en lumière les autres qualités saillantes. Du reste, il suffit d'avoir entendu la cavatine du 1er acte de *Lucie* pour apprécier la cantatrice, comme le rôle de *Martha* pour juger la comédienne—Dans ces deux ouvrages elle laissera des souvenirs ineffaçables.

Maintenant, si je change de terrain et vous entraîne, à ma suite, sur une autre scène, je me trouverai là moins à l'aise et dans des conditions plus défavorables pour apprécier impartialement les Prima-Dona qui se présenteront devant nous. Il faut, ici, oublier complètement le prestige de l'entourage, qui servait tout à l'heure de cadre à Rose-Mousseu et à Reine-Marguerite, tenir compte de l'insuffisance de l'orchestre, de la vétusté des décors, de l'obscurité de la salle, en un mot, de ces mille riens qui disposent l'auditeur à écouter avec recueillement et qui sont, à l'artiste en scène, ce qu'une riche monture est à un précieux diamant.

Ceci convenu, passons.

"Eglantine" tient, sur ce vieux théâtre, que la mode du jour affecte de dédaigner, sans respect pour les bons services qu'il a rendus comme sans égard pour les souvenirs qui s'y rattachent, Eglantine tient, dis-je, l'emploi équivalent à celui de Reine-Marguerite sur l'autre scène lyrique. Seulement, ici, cet emploi se complique de certains rôles de chanteuses légères, ce qui rend la tâche plus ardue et le travail incessant. Heureusement que les forces d'Eglantine sont égales à sa bonne volonté et que l'artiste est toujours prête à se multiplier pour satisfaire toutes les exigences.

Evidemment Eglantine manque un peu d'habitude de la scène et ignore encore certains mystères des planches. Cependant, tout indique qu'elle travaille avec courage et tout porte à croire qu'elle arrivera. Quant à présent, plus comédienne d'intention que de fait, on la voit poursuivre l'expression avec ardeur, en comprendre parfois le sens intime, l'indiquer, mais rarement s'en emparer d'une manière victorieuse et la communiquer au public.

Sa physionomie sans être d'une beauté régulière est cependant très agréable, surtout au repos: dans l'action elle perd de son charme, s'anime peu, et reflète à peine quelques nuances du sentiment que l'on perçoit, intuitivement, en elle, à l'état latent.

Comme cantatrice Eglantine a une valeur plus sérieuse.—Sa voix, d'un timbre agréable, est étendue, chaude du mixte à l'aigu, très brillante, mais un peu molle en descendant vers le grave et, surtout, courte d'haleine. Assez égalisée d'ailleurs, elle est bien posée, mais trop précipitamment émise, dans les traits rapides, et gênée par des respirations longues et fréquentes.—On a beaucoup parlé des vocalises de cette artiste et c'est justice, en ce qui a rapport aux gammes piquées, qui sont franchement accentuées et enlevées avec beaucoup de *Brio*; quand aux gammes coulées, c'est autre chose, elles sont plus lourdes, peu égalisées, et entachées d'hésitation dans leurs évolutions diverses. Que dire des trilles!..... Bah! la vérité, Eglantine m'en saura gré; eh bien, ils ne sont jamais ni préparés, ni battus, ni poussés à fond.

Jeune homme, me disait, à ce sujet, mon vieux professeur, à l'âge heureux où j'essayai d'apprendre un peu de musique,—tentative hélas! avortée,—préparez vos cadences avec soin,—(les trilles s'appelaient, improprement ainsi à cette époque)—attaquez lentement et également votre batterie, accentuez clairement la note de circonstance avec la note cadencée, martellez ferme et distinctement vos deux sons, en accélérant de plus en plus...... allez donc, vite, plus vite encore, et...... fendez-vous à fond! Voilà tout le secret de la chose: ce n'est pas difficile, comme vous voyez, seulement il faut le faire.

Pardon de la digression je reviens à Eglantine, ou plutôt—non,—j'interromps ici ma correspondance qui deviendrait trop longue, si je suivais cette artiste dans tout son répertoire, depuis *Isabelle*, jusqu'à *Bertha*, en passant par une quantité d'autres rôles plus ou moins importants. Donc, pour aujourd'hui, je conclus, de ce qui précède, que, malgré le talent incontestable des charmantes cantatrices dont je viens de m'occuper, nulle n'est encore arrivée, dans l'art, à la perfection absolue.—En mon Dieu! existe-t-elle quelque part cette merveille sans tache et sans conteste? Je l'ai cherchée longtemps, je l'ai trouvée une fois—sous la forme de Miolan-Carvalho. Si l'occasion s'en présente jamais je vous dirai, peut-être alors, ce que c'est que la musique ainsi poétisée, dominée, vaincue et portée au sublime du Beau par le génie de cette artiste. En attendant, je demande bien humblement pardon, aux trois Prima-Dona de Tombouctou, de la franchise brutale de mon appréciation, et les prie de croire que si je n'avais consulté que ma bienveillance habituelle, et non ma sincérité je leur eusse élevé un monument de fleurs dans les nuages où nulle critique discordante ne fût venue troubler leur sérénité.

ETIENNE.

Bénéfice de M. E. Prévost.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation de ce soir est affectée au bénéfice de M. Prévost. Ce sera, nous l'espérons, une solennité digne, en tous points, de l'excellent chef d'orchestre de l'Opéra et à laquelle artistes et gens du monde apporteront leur concours. M. Prévost a droit à une marque sensible de la sympathie publique; elle ne lui fera pas défaut.

Personne n'oubliera les services que ce bon artiste a rendus à l'art musical, à la Nouvelle-Orléans, et chacun voudra lui donner, par sa présence, un témoignage de l'estime qu'il lui porte, comme une récompense de ses immenses travaux.

Pour bien comprendre la tâche ardue que M. Prévost doit accomplir, tous les jours, comme la responsabilité qui pèse sur lui, il faut le suivre des répétitions aux représentations, voir le soin infini qu'il apporte dans l'étude des moindres détails, la patience inaltérable dont il fait preuve, la douceur, en même temps que la fermeté, de ses remontrances, et la sollicitude qu'il voue à l'artiste en scène.

Devant lui tous sont égaux, petits ou grands, vaillants ou timides, reçoivent, dans toutes les circonstances, des preuves irrécusables de sa bienveillance et de son impartialité. Toujours sur la brèche, et prêt à voler au secours d'une défaillance de l'organe ou de la mémoire, on le voit deviner une faiblesse, avant qu'elle se soit produite, arriver à temps pour la détourner et faire, ainsi, à l'artiste, quelquefois un succès de ce qui eut pu être une chute.

Esprit honnête et charmant, homme de bonne compagnie et homme de cœur, M. Prévost est la personnification du type artiste dans tout ce qu'il a de bon, d'humain, et d'élevé. Toujours en dehors des querelles intestines ou ne le voit jamais prendre part aux petites passions et aux grandes jalousies du monde qui l'entoure, mais éviter les intrigues des coulisses, comme les cabales de la rue, et marcher avec sa belle impartialité entre les "Capulet" et les "Montaigut."

Que dire de la valeur musicale de M. Prévost que personne ne sache? Rien, afin de ne pas trop effaroucher sa modestie. Bornons-nous seulement à répéter que tous ceux qui aiment le talent, sous quelque forme qu'il se produise, ne sauraient manquer d'assister à cette représentation.

Nous allions oublier d'annoncer que le spectacle se composera de la reprise de *Robert le Diable*, et que Mlle H. Geis, des Variétés, remplira le rôle d'Hélène.

Le *Morning Post* parle d'une démarche que les représentants de l'Angleterre et de la France auraient été chargés par leurs gouvernements de faire auprès du gouvernement napolitain pour appeler son attention sur les dangers qui pourraient résulter, pour le royaume de Naples, de la situation générale de l'Italie, et pour l'amener à modifier sa politique dans un sens conforme à la leçon qui doit ressortir pour lui de ces événements. A cette occasion, le journal anglais ne croit obligé de faire les portrais de François II, qu'il accuse dans les termes les plus durs de ne tenir aucun compte de la situation actuelle, et de continuer la politique illibérale et aveugle de son père Ferdinand II. Le *Morning Post* ne dissimule pas le peu d'espoir qu'il a de voir les représentations amicales de la France et de l'Angleterre écoutées par le gouvernement napolitain comme elles devraient l'être, et il termine en déclarant que si ces conseils n'ont aucun résultat, le roi de Naples ne devra pas plus compter à l'avenir sur l'appui de l'Angleterre que les souverains détrônés de la Toscane, de Parme et de Modène.

Le *Times* constate que dans l'année qui vient de finir l'Angleterre a acheté pour 4 milliards de produits étrangers et vendu pour 3 milliards 500 millions de ses produits. Sur cette somme énorme, la France ne figure comme acheteur que pour 100 à 125 millions, et comme vendeur pour 325 millions. La Hollande paie davantage à l'Angleterre pour ses achats, le Brésil presque autant. Le *Times* déclare cette situation anormale, et voit d'abord dans le grand changement qui va se produire la plus forte garantie du maintien de la paix du monde. L'animosité s'affaiblit, et les passions s'émoussent, dit le journal anglais, lorsqu'on se lie l'un à l'autre par des liens réciproques. La plus sûre alliance avec la France est un accroissement d'échanges de la valeur annuelle d'un milliard.

LE MONUMENT DE WASHINGTON.—Lorsque les architectes chargés de la construction du grand monument qu'on élève à Washington, se mirent à l'œuvre, la plupart des États se hâtèrent d'envoyer chacun sa pierre. Ainsi, on reçut de New-Hampshire un beau bloc de granit, du Vermont un morceau de marbre, du Missouri un lourd échantillon de minerai de fer, de la Californie un riche spécimen de quartz et ainsi des autres États. Vinrent ensuite les loges de francs-maçons, les collèges mêmes qui voulurent eux aussi apporter leurs pierres au monument national, et comme la mémoire de Washington est partout vénérée, on ne tarda pas à recevoir de ces blocs des pays étrangers, de la Suisse, de Rome, d'Irlande, de Russie, de France, de Prusse, même de la Chine et du Japon. Toutefois, cela ne suffisait pas: il faut bien des pierres pour élever un monument en ce genre et il faut, d'ailleurs, autre chose que des moellons, pour payer les ouvriers chargés de les poser. Alors ont commencé les difficultés. L'amour dont les Américains entourent la mémoire de celui qui est "le premier dans leur cœur," les avait bien poussés à donner des pierres; mais il n'était pas assez puissant pour leur faire mettre la main à la bourse. Les travaux durent être suspendus, on sait qu'ils ont été repris ensuite et que le lieutenant Ives a eu l'idée de mettre à tous les bureaux de poste des troncs pour recevoir les contributions les plus minimes des citoyens. Il y a tel bureau de poste de grande ville, où, après trois mois, on n'a trouvé au tronc que $1 pour le grand'œuvre: dans plusieurs autres, le total des contributions s'élevait à 5 sous seulement et dans la généralité des troncs, ce n'était pas même cela, on n'a rien trouvé.

Pendant les quatre derniers mois, le total de ces contributions s'est élevé dans mille villes ou villages, au chiffre de $2,000; mais il reste encore 26,000 bureaux de poste dont on n'a pas reçu de nouvelles et l'on espère que la cote-part de chacun sera en moyenne d'un shelling par mois ou $1 50 par an. Avec les $45,000 ainsi recueillis tous les ans, on pourrait continuer les travaux et achever le monument en quelques années. Les patrons de cette entreprise veulent particulièrement faire un chaleureux appel à leurs compatriotes, le 22 courant, anniversaire de la naissance de Washington, à l'occasion de l'inauguration de la statue équestre de ce grand homme, qui doit avoir lieu à la capitale avec un éclat inaccoutumé.

PAUVRE ENFANT!—Parmi les témoins qui ont figuré dans le procès de James Stephens, dont l'exécution a eu lieu à New-York, le 3 courant, dit le *Courrier des États-Unis*, se trouvait la fille unique de l'accusé, âgée de 7 ans seulement. Cette enfant, ignorant le rôle terrible que son père jouait dans ce drame judiciaire, s'écria dès que le jury eut rendu son verdict: "Eh! bien, c'est fini à présent; allons à la maison, papa." Depuis ce moment, les amis de la famille, qui l'arrachèrent à cette scène et l'emmenèrent chez eux, avaient évité de lui parler de son père et croyaient qu'elle ne savait pas le sort qui l'attendait. Mais, quelques jours avant l'exécution, au milieu de la nuit, l'enfant s'éveilla en sursaut et se mit à pousser de grands cris d'effroi, en disant: "On pend mon père!" On eut les plus grandes peines à la calmer et quoiqu'elle cessât de pleurer, le spectacle effrayant qu'elle avait eu en songe avait produit chez elle une si horrible impression, qu'à partir de ce jour elle cessa de jouer, perdit son appétit et ses couleurs et s'affaiblit de jour en jour. Enfin, la pauvre enfant est morte jeudi dernier, 14 jours après l'exécution de Stephens, et ignorant jusqu'au dernier moment, qu'il l'avait précédée dans la tombe.

COCON DE PHALON à SOI—Les dames sont enchantées du COCON DE PHALON dont elles se servent qui donne du brillant aux cheveux et les retient ensemble, plus longtemps qu'aucune autre préparation. Les marchands Phalon vendent leur coco dans de petites et grandes bouteilles à 25 et 50 cts.—N. Y. Tribune.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres
Et par E. N. MORRISON & Co, E. H. WHEELOCK & Co, WOODMAN & BENNENT, C. H. SLOCUMB & Co.
27 fev—29 fev, 2m

LES PILULES DE WILSON font disparaître [illegible] l'indigestion, la dyspepsie, les maux d'estomac et les maladies d'entrailles. Ces pilules sont préparées et sont à vendre par B. L. FAHNESTOCK & Co, droguistes, propriétaires du Vermifuge de B. L. FAHNESTOCK, No 60, à l'encoignure des rues Wood et Fourth, à Pittsburgh.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres.
27 fev—29 fev, 2m

WHISKY.—275 barils de whisky, Magnolia et Jersey mines, à vendre par JACOB & DUSSUMIER, encoignure Conti et Vieille-Levée.

ATTENTION.

Continuation des ventes des propriétés Mc Donogh, par J. B. Walton, encanteur de la ville.

On verra, en parcourant nos colonnes d'annonces, que M. J. B. WALTON, encanteur de la ville, continuera la vente des propriétés acquises par la Nouvelle-Orléans de la succession de John McDonogh, les jours suivants:
LUNDI, 27 du courant, à la BOURSE ST-CHARLES—Vingt-huit îlets dans la ville de Harlem; Deux îlets à Shrewsbury; Onze îlets et parties d'îlets à Hunterville; Quatre îlets à Bath.
MARDI, 28 du courant, à la BOURSE ST-LOUIS, Cent six îlets et 150 terrains dans le Troisième District; Dix morceaux de terre des deux côtés du bayou St-Jean; Sept îlets dans la ville de Milneburg; Trente-un morceaux de terre dans le fond du Troisième District.
MERCREDI 29 du courant, à la BOURSE ST-LOUIS, Trois cent cinquante-sept terrains, comprenant des îlets entiers et des parties d'îlets, situés dans la ville de McDonoghville.
Pour les détails, voir dans nos colonnes les ventes par J. B. Walton. 27 fev—3t

Gare aux contrefaçons!
LA SANTÉ ET DE LONGS JOURS.
Nous pouvons tous avoir la santé et de longs jours. Chacun peut être son propre médecin à peu de frais, se bien porter, et avoir l'esprit libre en employant les
Pilules indiennes végétales de Wright.
Ce précieux remède qu'on connaît, depuis douze ans, dans toutes les parties de l'Union, a sauvé des milliers de personnes.
A vendre, à la Nile-Orléans, en gros et en détail, aux prix du propriétaire, par J. WRIGHT & Co., Agence générale pour le Sud, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 27 fev 2m—3mo

Pas de guérison, pas de paiement.
A M. Wm T. Blow, à St-Louis, Mo. Glasgow, Mo, 14 nov. 1859.
Nous vendons, depuis quelque temps, du composé du Dr Thos L. Stephens pour les fièvres et frissons. Tout le monde en est satisfait. On le préfère à toutes les autres préparations de ce genre. Nous le recommandons aux malades. Nous sommes &c.
CHOPP & WILLIAMS.
Ces messieurs déclarent que le composé pour les fièvres et frissons est recherché de tous. Qui voudrait ne pas l'avoir? On ne saurait trop remercier le Dr Stephens d'avoir fait connaître son
Composé pour les fièvres et frissons.
Celui qui vend de délivrer l'humanité de ce mal affreux est un véritable philanthrope.
A vendre, à la Nile-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Agence générale, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 27 fev 2m—2m

L'ÉLIXIR DU DR. WRIGHT.
Voici quelle est pour moi la signification du mot rajeunir: Rendre la santé et la vigueur aux personnes atteintes des maladies suivantes: Les nausées, l'indigestion, les flatuosités, l'acrobisme, la faiblesse des nerfs, le manque d'appétit, la désorganisation des organes de la génération, la faiblesse d'esprit, &c, &c. Que les malades ne désespèrent pas, car il suffit de prendre
L'ÉLIXIR DE WRIGHT
pour revenir à la vie.
A vendre, à la Nelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, seuls propriétaires, Nos 21 et 151, rue de Chartres. 27 fev—2t

AUX PERSONNES D'UNE MAUVAISE SANTÉ.—Il est prouvé, par les rapports médicaux, que des milliers de personnes meurent de faiblesse. On préviendrait toute débilitation, et l'on aiderait la nature par le plus puissant des toniques, l'AMER STOMACHIQUE de HOSTETTER. Lorsque la vie est sur le point de s'éteindre, administrez-le au malade, et les forces lui reviendront aussitôt. La plupart des membres de la Faculté prescrivent cet Amer pour la faiblesse qui suit les fièvres violentes, la diarrhée, la dyspepsie et les affections auxquelles les femmes sont seules sujettes. 21 fev—1t

NOUVELLES MARCHANDISES.
Ouverture
DE LA SAISON
Par **50** Caisses
de belles nouveautés pour printemps et articles pour familles.
LUCAS | MASSON,
Encoignure Royale et Conti.

Ils ont reçu récemment les dames, à venir visiter leur nouveau stock de printemps. Elles pouvront être assurées de rencontrer des bons marchés réellement incroyables en nouveautés et en marchandises pour familles, telles que:

Indiennes anglaises, fond blanc.	10cts
Jaconats fins,	12cts
do extra fins,	15
Robes jaconats à 7 et 9 volants, haute nouveauté	$3 50
Robes organdi à 7 et 9 volants, haute nouveauté	4 50
Brillantés couleurs,	15
Percalines imprimées,	12
Taffetas de printemps, haute nouveauté,	60

Robes, organdi enluminé, riches à 7, 9 et 11 volants, dernière nouveauté.
Robes, barège anglais brodé à 7, 9 et 11 volants.
Barège anglais brodé Pompadour, double largeur.
Poil de chèvre zéphyrine, haute nouveauté.
Grenadines Regina, dernière nouveauté.
Grand choix de soieries de printemps, haute nouveauté.
Bel assortiment de pointes dentelles Cambrai et Chantilly.
Châles Algériens pour printemps.
Houppelandes taffetas.
Mouchoirs brodés, à médaillons Valenciennes.
Ombrelles Marquises.
Gantelettes satin pour dames et enfants, &c., &c., &c.
GRAND ASSORTIMENT de toiles pour chemises et taies d'oreillers, toiles à draps à des prix exceptionnels, toiles imprimées, bas anglais et en fil d'Écosse, extra fins. Chemises de beau parure extra, pour dames, hommes et enfants.
GRAND CHOIX de parfumeries superfines de Lubin, la Société Hygiénique, Pinaud, Demarson, Gellé frères, &c., &c. 27 fev—1t

MAISON TIBLIER,
Encoignure Dumaine et Chartres.

Le soussigné informe les dames et le public en général qu'il vient de recevoir et qu'il a déballé aux deux magasins désignés un grand assortiment de marchandises de printemps [illegible] parmi son assortiment, il appelle une attention toute particulière sur les articles suivants: Barèges anglais, 15 cts la verge; Barèges anglais double largeur, 25 cts; Organdis grisailles, 25 cts; Soieries de printemps, 40 cts; Popelines, 35 cts; Organdis brochés, 15 cts; Crinolines, 25 cts; Jaconats bon teint, 12½ cts; Dames pour robes, [illegible]; Mousselines damassées [illegible]; Toiles du Nord, grisailles [illegible]; Dentelles valenciennes; Mouchoirs de batiste; Robes organdi à volants et double jupe; Toiles d'Irlande des meilleures fabriques et garanties [illegible] rapports.
Ainsi qu'un assortiment général de marchandises à l'usage des familles, également à très bas prix.
On trouvera le même assortiment au magasin du soussigné, B. TIBLIER.
21 fev—2m Encoignure Douane et Bourbon

Importation récente.
JOHN TODD,
12 et 14... Rue de Chartres... 12 et 14

A reçu, par les derniers arrivages du Havre et de New-York,
UN ASSORTIMENT RICHE ET ÉLÉGANT de
MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
—comprenant—
Les dernières genres.
ROBES DE SOIE, de Paris, à 5, 7, 9 et 11 volants;
SOIERIES RICHES POUR ROBES, service d'été, nouveau genre;
BAREGES ANGLAIS, à 5, 7, 9 et 11 volants;
GRENADINES et ORGANDIS;
ROBES MARIE ANTOINETTE, nouveau genre, en ORGANDI et en BAREGE;
VÉRITABLE DENTELLES POINTE;
VÉRITABLE DENTELLES, noire, fil et Pusher.
CHALES, POINTES, DENTELLES, etc.
Modes Françaises.
Le soussigné sollicite un examen de
Articles riches,
des dernières modes élégantes,
exposés actuellement
et qui viennent d'être importés.
21 fev—3t JOHN TODD.

Sociedad Española
De Beneficencia Mutua.
Asamblea General Extraordinaria.
LOS miembros que la componen se reunirán el miércoles 29 del corriente á las 4 de la tarde en punto, en la sala de la Perfecta Unión calle de Rampart entre San Philippe y Dumaine para tratar de asuntos interesantes. Se ruega la mas puntual asistencia. De Orden del Señor Presidente, N.-O. febrero 25, 1860. C. DE MONASTERIO Secretario. feb 26—3t

Nourrice.
ON demande une bonne nourrice bien recommandée, à laquelle on donnera de bons gages. S'adresser rue St-Antoine, No 36, 3me district. 27 fev—3t

MADAME OLYMPE a l'honneur d'informer les dames et l'honorable de leur patronage, qu'elle reçoit en ce moment d'Europe et ouvrira jeudi, 1er mars, ses marchandises de printemps. Gaze, mousseline de soie, paradiennes, barèges métalliques, peignoirs de mousseline et jaconats, soieries de printemps, &c. Chapeaux de paille d'Italie, paille de riz, paille anglaise, rubans et fleurs de saison.
Mme Olympe saisit cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'ayant son départ pour l'Europe, en mai prochain, elle sera chargée de prendre toutes les commissions dont on voudrait bien la charger pour son retour à l'automne. 26 fev

CONFITURES de la Havane—50 caisses pâte et gelée de Guyave, dans des boîtes de ¼, ½, 1 et 2 livres, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 26 fev

A PRIX COUTANT
Pour faire place au
STOCK DE PRINTEMPS
VÊTEMENTS DE GARÇONS.
EMPORIUM.
26 ......RUE ST-CHARLES...... 26
Entre les rues Canal et Commune.
Ce magasin est exclusivement pour JEUNES GENS, GARÇONS ET ENFANTS.
HABILLEMENTS, CHEMISES,
—ET—
ARTICLES DE TOILETTE,
EN GROS ET EN DÉTAIL.
On vient d'y déballer un GRAND ET EXCELLENT STOCK de
Vêtements de Ville et d'Ecole,
—comprenant—
TOUS LES GENRES ET QUALITÉS.
Tout cela sera vendu à des prix très raisonnables.
Les commis-vendeurs parlent français, espagnol et anglais.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30, rue St-Charles.
27 fev—1f Encoignure Commune.

En vente à prix réduits
pour faire place au
STOCK DE PRINTEMPS
Établissement d'Habillements du Sud,
26, 28 et 30, rue St-Charles,
Encoignure Commune

ARTICLES DE CONFECTION
—ET—
DE TOILETTE,
EN GROS ET EN DÉTAIL.
Reçu par les derniers steamers, un des plus grands et des plus magnifiques assortiments de
VÊTEMENTS FASHIONABLES
d'Automne et d'Hiver,
QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ APPORTÉS AU SUD,
et qui, pour la COUPE, les ÉTOFFES, le TRAVAIL et le BON MARCHÉ, ne peuvent être surpassés.
Les marchandises sont divisées en trois départements, mais tous peuvent être embrassés d'un seul coup-d'œil.
Magasin No 26, rue St-Charles, pour
Habillements de Garçons.
Magasin No 28, rue St-Charles, pour
Habillements d'Hommes.
Magasin No 30, rue St-Charles, pour
Articles de Toilette et Chemises.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30, rue St-Charles, Encoignure Commune.
Les commis vendeurs parlent français, espagnol et anglais. 27 fev—1f

CHEMISES! CHEMISES!
Reçu par les derniers arrivages, un GRAND ASSORTIMENT de
CHEMISES
aux dernières modes,
de toute grandeur et qualité, blanches et de couleur, confectionnées sur commande expresse pour la
VENTE DE VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Convenables pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30, rue St-Charles,
27 fev—1f Encoignure Commune.

MALLES,
SACS DE VOYAGES, VALISES,
PARAPLUIES
ET
Vêtements Imperméables,
des meilleurs genres et qualités, faits sur commande et garantis.
L. W. LYONS,
Nos 26, 28 et 30, rue St-Charles,
27 fev—1f Encoignure Commune.

Liquidation! Liquidation!
HENRY VALETON,
27, 29 & 31 rue Bienville.

OFFRE son stock entier de vins, eaux-de-vie, liqueurs, conserves, &c., à des prix très réduits pour cause de liquidation.

Vins.
100 barriques vins bons ordinaires diverses marques, 35 do vins supérieurs pour familles, 10 do vin blanc supérieur Haut-Sauterne, 25 barils vin blanc "de Gaulle", [illegible] do Haut-Sauterne, 75 caisses vin St Julien, bon ordinaire, 200 do vin supérieur des meilleurs crus; 50 barriques vin de Bergasse, 50 caisses vin Chat. Ht-Brion, 1848, 125 do vin Haut-Sauterne, diverses qualités; 25 do vin muscat Frontignan, Lunel, Rivesaltes, &c. 75 do vin de Bourgogne supérieur, Volnay, Chablis, Romanée, Montrachet, Musseault, Chambertin, &c. 200 paniers vin de champagne Heidsieck, Le Perle, London Club, Ledegard & Co, Jacquesson, Vieux de Bouzi, &c. &c.

Cognac.
125 futailles cognac des meilleures marques, Planeteau, Reynal et Alves, Lacroule, Wise Greville, Cie, Pinet Castillon, Gilles, Bernard, Dupuy, Seignette, Cog père & fils, &c. &c.

Madère, Porto et Sherry.
100 futailles vins supérieurs et imitation de Madère, royal porto et sherry Harmony, &c.

Liqueurs.
200 caisses liqueurs supérieures importées, Cassis, grande Chartreuse, Punch au Kirsch, Raspail, Ratafia de cerise, Eau de noix, Eau verte, Madère, Anisette de Bordeaux, Guignolet d'Angers, &c. 200 caisses liqueurs assorties, Curaçao et Marasquin. 165 [illegible] Absinthe d'Ed. Pernod, Counil, Lecoultre, Berger, Richards Muller, Jean Renaud, Noilly Pratt & Co, &c. 200 caisses Kirsch, Coust. Lecoultre, Jean Renaud & Noilly. 200 caisses Vermouth des meilleures marques.

Whiskys.
100 barils divers marques: vieux Bourbon, Monongahéla, Irish et Scotch whiskys. 25 futailles Peach Brandy, Holland Gin, Rum de la Jamaïque, Rhum blanc, &c.

Divers.
10,000 quarts de boîtes sardines B. Guillou [illegible], 20 caisses de 100¼ boîtes petits pois, 20 [illegible] boîtes truffes de Périgord à livrer, 500 boîtes fruits à l'eau-de-vie assortis et cerises, 200 paniers huile d'olive Plagniol, Possel, &c., 50 [illegible] huile blanc anglaise et Porter, 75 caisses fromage de Hollande, tête de maure, 3 boucauts fromage de Gruyère, [illegible] de Jappage, [illegible] caisses fromage de Limbourg, 25 [illegible] purgatif, divers formats et qualités, 25 barils vinaigre de vin blanc, 30 balles bouchons, diverses qualités. Cigares de la Havane et d'Allemagne, raisins secs, amandes, fruits cristallisés, une caisse papeterie, bouteilles vides bordelaises et anglaises, cruchons à grisaille, flacons à marasquino et une grande quantité d'autres articles trop longs à énumérer. Ce qui n'aura pu être vendu à l'amiable sera vendu à l'encan ultérieurement.
HENRY VALETON,
21 fev—1f 27, 29 et 31, rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—Vins de Bordeaux—300 caisses St-Julien, Château Margaux, Milon Pauillac, et Cos d'Estournel. 30 barriques vieux Médoc pour familles.

Vin blanc.
100 caisses Haut Barsac.

Eaux de vie et vie de Cognac.
36 quarts fine preuve pâle, A. Brillouin, pâle et foncé J. Fourré & Co, et pâle John Marlbun.

Eaux-de-vie de La Rochelle.
25 demi-pipes fine preuve, pâle Pellevoisin; 75 quarts de fine preuve, pâle Pellevoisin; 100 barils 4me preuve du pâle, Pellevoisin; 5 demi-pipes, 4me preuve, pâle, O. V. Bernard & Co; 15 quart de 4me preuve du do; 30 barils de 4me preuve, do do; 5 demi-pipes 4me preuve, do Hivert jeune; 15 quarts de 4me preuve, do do; 30 barils 4me preuve, do do; 30 quart-pipes, 4me preuve, do Henry Mounier; 30 barils 4me preuve, do do.

Moutarde française.
50 caisses de la marque Bégon frères.

Absinthe Suisse.
170 caisses E. Pernod et C. F. Berger.

Vermouth.
100 caisses Noilly Prat & Co.

Sardines à l'huile.
20 caisses, boîtes de F. Martin de Nantes; 100 caisses ¼ boîtes du do do; 100 do ¼ do do.

Bourbon Whisky.
12 barils vieux supérieur.

Cigares Allemands.
100,000 regalias, media regalias, regalias de Londres, Opéras, Londres, Millars, Imperials, Conchas et Trabucos de diverses marques.

Champagne Wine.
100 paniers quarts Anchor Brand de B. & E. Perrier [illegible].

Bouteilles.
5000 bordelaises et 1,500 à Madère et à Cognac.

Papier à lettres.
100 rames pelure et vélin azuré, grand format.

Vieux Cognac, &c.
25 dames-jeannes vieux cognac supérieur; 30 do Madère; 5 do vieux vin d'Porto.
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.,
27 fev—1f 30, Vieille-Levée

GENIÈVRE de Hollande—50 pipes de la marque [illegible] steamboat, en débarquement du navire Alexandrine et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 27 fev 36, Vieille-Levée

VINS en barriques—200 barriques de différentes qualités, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 27 fev 36, Vieille-Levée

VINS en caisses—4,000 caisses de Louville, Labite Margaux, et Alf. Morton, et 2500 caisses bon ordinaire à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 27 fev 36, Vieille-Levée

INDIGO—25 surons de Caracas et 6 caisses de Manille, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 27 fev 36, Vieille-Levée

MUSCADE—30 caisses muscades fraîches, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 27 fev 36, Vieille-Levée

THÉS—Un grand assortiment de thés vert et noir, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 27 fev 36, Vieille-Levée

PAR suite du décès de Mr V. GALLOSO, la société existant en cette ville, sous la raison de GALLOSO & PASCAL, est dissoute à partir du 18 février 1860. M. J. PASCAL demeure seul chargé de la liquidation. Nouvelle-Orléans, le 21 février 1860.
GALLOSO & PASCAL en liquidation,
QUEYROUZE & LANGSDORFF, en commandite.

LES soussignés ont formé une société en commandite, sous la raison de G. PASCAL, à partir du 20 février 1860 et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison GALLOSO & PASCAL. Nouvelle-Orléans, 20 février 1860.
G. PASCAL,
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Blanchisseuse et repasseuse.
ON désire acheter une négresse, bonne blanchisseuse et repasseuse, parfaitement garantie. S'adresser au No 121, rue des Français. 24 fev—3t

Demande de Professeur.
ON demande un professeur pouvant donner des leçons de piano et de guitare et enseigner les mathématiques ou les langues. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au magasin de musique de F. HARTEL & Co, rue du Camp, No 36. 24 fev—3t

EN magasin et à vendre par les soussignés—100 barriques de vin de Catalogne très coloré, 1re qualité; 35 pièces do do; 100 barriques vin de Marseille do; 20 do vin de Porto doux do; 14 balles bouchons de 15 milliers régaliers à l'eau minérale; 900 ramasses papier à cigarettes, à vendre par PABLO GELPI & Co, 129 Vieille-Levée. 26 fev

Demande de bonne d'enfants.
UNE dame qui part pour New-York désire avoir une française ou une compagne pouvant prendre soin de deux petites filles. S'adresser à l'Hôtel St-Charles, chambre [illegible].

Changement de Bureau.
M. J. B. WALTON, encanteur, a transporté son bureau du No 10, Bank Place, au No 60 rue du Camp. 27 fev—1m

RESTAURANT DES AMIS,
Rue St-Philippe 27, entre Chartres et Levée,
TENU PAR
FORGET PHILIPPE,
LE propriétaire du RESTAURANT DES AMIS informe le public et sa clientèle que cet établissement est toujours tenu avec le plus grand soin. 16fev—1m

NEW-YORK.
Hôtel de l'Amérique du Sud,
537, *Houston Street, près Broadway,* 537.
(AUTREFOIS 43 WALKER STREET).
M. LAURENT SENS, des hautes Pyrénées (Tarbes), ayant demeuré longtemps à la Nile-Orléans où il a laissé de nombreux amis, tient à New-York, au centre des affaires, un hôtel qui se recommande aux voyageurs par la bonne table, le confort des appartements et l'exactitude du service. Un restaurant est attaché à l'hôtel. MM. les voyageurs peuvent s'y faire servir à toute heure. 4 fr—6m

PRINTEMPS! PRINTEMPS! PRINTEMPS!
GIQUEL & JAMISON,
16...... *RUE CHARTRES*...... 16
REÇOIVENT en ce moment leur assortiment d'articles de printemps, tels que: Robes barège anglais, 5, 7 et 9 volants, do do do doubles jupes à volants; do Tarlatanes do do; do Organdies do do. Jaconats et organdis imprimés; Percales et brillantés do; Dentelles unis et à carreaux, Jaconats unis et chiller rayés, Barèges anglais à la verge, de 25 à 40 cts, nouveautés; Batiste fil imprimé, Toile d'Irlande do, Burnous en dentelles, Fichus et mantelets dentelles, Voilettes dentelles, Dentelles et entre-deux valenciennes, Mousseline soie imprimée, Gants et mitaines fil, Pointes et châles filet, Moll-Mull, Nansouk et percales blanches, Toiles d'Irlande, de Courtrai et de Paris, Mousselines, suisses et tarlatanes, Rideaux tulle et mousseline brodés, Bandes mousseline et jaconas brodés, Ombrelles et parasols, Voiles et couronnes pour mariées.
AUSSI:
Tous les articles convenables pour habitations. Nous invitons les personnes qui ont besoin de nos articles, à venir les examiner avant d'aller ailleurs.
GIQUEL & JAMISON,
25 fev 16 et 18, rue de Chartres

Grand Consistoire de l'État de la Louisiane.
Vallée de la Nouvelle-Orléans le premier jour du mois "Adar" A.: M.: 5620 correspondant au 24 février 1860 E.: V.: Avis est par le présent donné que la grande communication annuelle du Grand Consistoire aura lieu dans son A.: S.: lundi le 27 février courant, à 7 heures du soir. Tous les corps de la juridiction sont invités à se faire représenter à la dite communication.
Par ordre de l'Ill.: Com.: THOS. E. BRAGG, Sec. 24fev G.: C.:

Demande de domestique.
ON demande une bonne gardienne d'enfant, femme de couleur, munie des meilleures recommandations.—S'adresser 253, rue Royale. 17 fev—1f

Aux marchands de comestibles.
A vendre chez Rousset & Genis—17 douzaines boîtes à ouvrir les boîtes en fer-blanc hermétiquement fermées. Cet article est indispensable aux hôtels et aux familles. A vendre en gros et en détail. 17 fev No 83, rue du Canal, près Chartres

S. FOURNIER,
HORLOGER MÉCANICIEN,
Rue Royale, No 72.
Offre en vente un bel assortiment d'horlogerie de précision. Pendules de cheminée, horloges de bureaux et de monuments, montres de première qualité, et autres objets concernant sa profession. Aussi un assortiment de chaînes de giletes et or, fabrique de Paris.
Il fabrique et répare tous genres d'horlogerie, et les garantit.
On trouvera également chez lui un nouveau genre d'horloges-contrôleurs, patentées aux États-Unis et en France, à l'usage des établissements qui emploient des gardiens de nuit.
En déballage, un assortiment choisi d'objets de fantaisie. 13 déc—1m

Lignes à pêcher et Hameçons.
NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons de Limerick et hameçons expressément pour la pêche au casse-burgots. A vendre en gros par ROUSSET & GENIS, 17 fev 83, rue du Canal, près Chartres

A VENDRE,
Pour cause de départ une belle barouche à 4 ou 6 places, une paire de petits chevaux et harnais. S'adresser à l'écurie de la rue Toulouse. 21 fev—6t F. VAN ROOTEN

DEMANDE.
UN commis pour une épicerie, parlant le français et l'anglais et connaissant bien la ville. Les meilleures recommandations sont exigées. S'adresser à la boîte D. 118, bureau de la poste. 21 fev

LA société existant en cette ville sous la raison de DUPEIRE & DEFFEZ est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. M. Oscar Dupeire reste seul chargé de la liquidation de ladite société. Nouvelle-Orléans, le 9 février 1860.
O. DUPEIRE
21 fev—1m E. DEFFEZ.

A vendre en magasin
Par le soussigné:
500 barriques VIN ROUGE des marques suivantes: 100 barriques VIN ROUGE 1856, Cotes, 100 do do do St Emilion, 100 do do do St Estèphe, 25 futailles COGNAC. A. VERNEUIL, Rue Ste Anne, 45, entre Chartres et Royale. 21 fev—15t

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX
Pharmacie française.
LES plus de tous les médicaments brevetés français [illegible] toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. Le tout reçu en droiture, et au plus bas prix. Encoignure Orléans et Bourbon.

JAMES M. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPÉDITEUR ET NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 11 février 1860.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette Banque aura lieu au local de la banque, rue St-Pierre, JEUDI, le mars prochain, à midi, pour l'élection des directeurs. AM. FORTIER, Caissier. 13 fev—1 mars

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.
AVIS est donné aux souscripteurs au capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nile-Orléans, qu'un versement de 10 pour cent est demandé et payable au bureau de la Compagnie, le 1er mars prochain, au avant cette époque. R. M. DAVIS, Président. L. GAGNET, Secrétaire. 16fev—1m

Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans.
(Département des Travaux Hydrauliques)
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu lundi 5 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de ladite compagnie. J. E. PERCY, Secrétaire. 1 fev—2p au 5 mar

AVIS.
LE public est respectueusement informé que toutes les licences sur les professions et métiers, sur les charrettes, drays, cabs, voitures (publiques et particulières) wagons, trucks et tous autres véhicules, seront exigibles chez l'Avocat de la ville, et le montant n'en est pas payé avant le 1er mars prochain. ADAM GIFFEN, Trésorier. 7 fev—jus 29

Banque de l'État de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 1er février 1860.
LES directeurs ont déclaré un dividende de [illegible] pour cent provenant des profits de la Banque pour les six derniers mois et payable aux actionnaires après le 13 mars prochain. C. A. F. RONDEAU, Caissier. 2 fev

A VENDRE
UNE FABRIQUE DE BISULPHITE, de chaux, dans les *Cylindres producteurs* sont construits pour [illegible]. Le moteur est une machine verticale de six chevaux vapeur, en bon ordre. Bouilloire entièrement neuve—4 pieds long, cylindre double. Un soufflet, comme ses accessoires. La machine et l'appareil peuvent être déplacés et transportés facilement. S'adresser à M. F. F. Henriques, pharmacien, coin Remparts et St-Louis.
On peut voir une fabrique pareille fonctionnant à St-Jacques sous la direction de M. E. Déboval. 6 février—1m

Dissolution de Société.
PAR suite du décès de M. Jean Baptiste Plauché, la Société de commerce établie en cette ville sous la raison de J. B. Plauché & Cie., et composée du dit sieur J. B. Plauché et de sieurs Jean Baptiste Plauché, jr., et Barthélemy Oride Plauché, est dissoute depuis le 1er janvier dernier et la liquidation en sera faite par les associés survivants.
Nouvelle-Orléans le 1er février 1860.
J. B. PLAUCHÉ, Jr.
1fev—1m B. O. PLAUCHÉ.

Avis de Société.
LES soussignés ont formé une société de commerce sous la raison de J. B. Plauché & Cie. qui continuera le même genre d'affaires que la maison dont la dissolution est ci-dessus mentionnée.
Nouvelle-Orléans, le 1er février 1860.
J. B. PLAUCHÉ, Jr.
1fev—1m B. O. PLAUCHÉ.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1860.
PAR consentement mutuel et en raison du prochain départ pour l'Europe de G. Ducatel, jr., la Société qui existait entre M. Olympe et M. G. Ducatel, jr., est dissoute à partir de ce jour. Mme Olympe suivra seule et sous son nom, les affaires de la liquidation.
OLYMPE BOISSE,
fev—1m GERMAIN DUCATEL, Jr.

A PARTIR du 29 janvier 1860, la société H. VINCHON & Co. formée pour l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de *Restaurant des Amis* rue St-Philippe, est dissoute d'un commun accord.
Le sieur Philippe Forget reste seul possesseur de l'établissement, et y continuera le même genre d'affaires: il sollicite de la part du public et de ses amis leur patronage. 1er fev—1m

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison de CUCULLU & JULIAN, pour faire le commerce des produits du Nord et de l'Ouest, comme successeurs de A. Chopard & Co.
G. CUCULLU,
A. G. JULIAN.
Nile-Orléans, 1er février 1860. 1fev—

Avis de société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour le commerce de courtier de coton en général, sous la raison de BELL & BOULIGNY. Bureau, No 30, rue Carondelet.
CHARLES J. BELL,
DOMINIQUE BOULIGNY
Nile Orléans, 10 février 1860. 11 fev—1m

Machine à chocolat à louer.
A LOUER de suite, différents accessoires et une MACHINE à CHOCOLAT mue par un manège. S'adresser, pour en traiter, rue Quartier, No 25. 7fev—6t

RAISINS—2700 colis raisins M. R. et Layers, à vendre, pour clore des consignations par S PLASSAN, 30, Vieille-Levée. 16fev

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc et au sucre jaune de la Havane, en débarquement du brick A. A. Chapman et à vendre par S. PLASSAN, 16fev 30, Vieille-Levée

RHUM de la Havane—5 pipes rhum de la Havane, à vendre par F. SANCHO, 28, Vieille Levée. 21 fev entre Dumaine et St Philippe

INDIGO—2 balles indigo mexicain, à vendre par AVENDAÑO FRÈRES, 24 fev 7f 116, rue de la Commune

VIN de champagne—50 paniers champagne Colbert 12 bouteilles, 20 paniers champagne Colbert, en 12 bouteilles, 40 do do Krug & Co, 12 do, 10 do do do 24½ do. En débarquement du navire Crimea, du Havre. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co

VIN rouge—50 barriques vin rouge St Julien, Cantenac et Pauillac, 25 barriques vin rouge Deyris Margaux, 25 do do E. Boden. 700 caisses vin rouge St Julien et Cantenac. A vendre par EUG. ROCHEREAU, 24 fev 16 et 18, rue St Louis

VIN blanc—10 barils vin blanc G. de Gaulle, 25 do do Graves, 175 caisses do Haut Sauterne. A vendre par EUG. ROCHEREAU, 24 fev 16 et 18, rue St Louis

CERISES à l'eau-de-vie—50 caisses à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 24 fev 16 et 18, rue St Louis

SARDINES à l'huile—25 caisses sardines à l'huile en demi boîtes. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 15 et 18, rue St Louis

POMMES DE TERRE—300 barils Mechanics de choix, en débarquement du bateau à vapeur Ohio Bell. Oignons—25 barils en débarquement du Hiawatha. Pommes de terre—500 barils Pinkeye et London Ledies du Nord, en débarquement au magasin. Fruits secs—300 barils et 200 pêches et pommes de choix. Pommes de terre—500 barils Mercer de choix, pour la table, à vendre par CUCULLU & JULIAN, 26fev 31, Custom House.

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $ 35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE
WILCOX & GIBBS;

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour les familles et les habitations:
1—Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.
2—Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.
3—Elle est merveilleusement simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.
4—Il est impossible de se tromper en arrangeant les aiguilles.
5—Elle coud parfaitement et n'offre pas les difficultés qu'offrent les autres machines.
6—Enfin, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins important, le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous de celui de toutes les autres bonnes machines et la met à la portée de tout le monde.
On garantit que les acheteurs en seront satisfaits sous tous les rapports. Ils pourront la rendre si, après l'avoir essayée, ils découvrent qu'elle n'est pas ce que nous avons dit qu'elle était.
DAVIS BROTHERS, Agents,
2 fev No 80, rue du Camp

Barège anglais......Barège anglais.
THEODORE DANZIGER,
Encoignure St-Philippe et Royale
—ET AU—
No 125, rue des Remparts, ci-devant rue du Cirque,
Offre, LUNDI, 6 du courant, un bel assortiment de
Marchandises Sèches de Printemps,
—COMPRENANT—
200 yardes BAREGE ANGLAIS à 15 cts la yarde, 5000 yardes BAREGE ANGLAIS à 20 cts la yarde, ROBES BAREGE ANGLAIS, deux et sept volants, de $3 à $5 la robe.
ORGANDIS à 25 cents la yarde
Et un assortiment de
BRILLANTS BLANCS,
BATISTES,
JACONATS
LAWNS
SOIERIES FOULARDS DE PRINTEMPS à 50 cents la yarde.
MARCHANDISES DU PAYS à bon marché, &c.
9 fev

LES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS
19 novembre 1859
Grande effervescence
No 3, rue du Camp.
REDUCTION DE PRIX!
EUREKA!
Machines à coudre
Pour les tailleurs, les familles et les manufactures.
Prix—$65 à $110.
Ces machines sont SANS ÉGALES, excellemment perfectionnées, dont le dernier date du 19 novembre 1859. Le mécanisme en est solide et toujours simple, qu'un enfant peut facilement les faire fonctionner. Elles ont droit au "shuttle" patenté de Howe et font le même point sur les deux côtés de l'étoffe.
Elles font le point ourlant, et piquent.
Toutes ces machines sont garanties. A vendre toutes les variétés de fils, soies, aiguilles, &c. Principal dépôt, No 3, rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
21fev—3t E. L. NIMMO, agent

Avis aux importateurs et marchands
M. HORACE H. DAY, de New-York, propriétaire de la patente de Goodyear pour les tissus en gomme élastique.
NOUS a envoyé une quantité de ses estampes à l'effet de [illegible] de vendre différents articles de gomme élastique [illegible].
SAVOIR
[illegible]

CHAMPAGNE.
CHARLES FARRE,
SUCCESSEUR DE MAX SUTAINE & CO.
—Reims—
FOURNISSEUR des Cours de France, d'Espagne et de Prusse et du salon Wellington Club à Londres. Vins de Sillery, Cabinet Impérial et grand crément, à vendre par [illegible] No 26 rue [illegible]. 20 déc—3m

Avis de Société.
LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour faire, dans cette ville, le commerce de charbon en gros et en détail, sous la raison WILLARD, PETERSON & Co. Ils sont maintenant prêts à remplir les commandes pour quelques quantités que ce soit. Ils fourniront aussi des planteurs aux fours depuis Nos 194 et 196, aux de Magasin rue St-Joseph, Premier District à fournir toutes quantités.
Bureau principal, No 13, Passage de la Bourse, au fond du bureau de poste.
P. H. WILLARD, Nile-Orléans
JOHN R. PETERSON, Pittsburg
JAMES M. PETERSON do
10 janv 1860

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES
FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.
dec—1an—1j

BITTERS DES ARABES.
CETTE liqueur, arrivée depuis peu, et dont les effets salutaires ont été appréciés par beaucoup de personnes, se trouve dans les cafés suivants: Hôtel St Charles; City Hotel; Santini, rue Gravier; Ruby, rue Commune; L'Union, rue Commune; Geis, vis à vis la poste; Suzarat, à côté de la poste; Daly, encoignure Bienville et Passage de la Bourse; Café St Louis et Levée; Mercadal, encoignure Madison et Levée.
Dépôt général, F. SANCHO, 28, Vieille-Levée, Succursale, W. C. RAYMOND, 11 rue du Camp. 28 jan—1m, 1e p

Les planteurs et les facteurs de coton sont informés que nous avons actuellement en magasin et en détail quelques facteurs de MOULIN (Eagle) A COTON perfectionnés, et que nous sommes encore prêts à remplir leurs commandes.
La grande demande de ces moulins nous a empêché d'en garder un stock en ville, et des centaines de nos clients n'ont pu se procurer de nos stands. Ayant augmenté nos facilités de manufacture, nous espérons pouvoir, dorénavant, éviter des désappointements à nos amis.
Nous invitons les planteurs qui auraient besoin de moulins pour la prochaine récolte, de s'adresser à nous DE SUITE et les stands seront faits expressément pour eux. La réputation de nos moulins est si bien établie par l'appui de centaines de planteurs, qui nous ont [illegible] nécessaire d'entrer dans des détails pour prouver leur supériorité. On sait très bien que le coton qu'a passé par cette machine ajoute toujours le prix de revient de [illegible]. Toutes les demandes doivent être adressées à notre agent, W. L. CUSHING, à la Nouvelle-Orléans. Le prix de nos moulins est de QUATRE PIASTRES PAR SCIE.
BATES, HYDE & Co. Dépôt No 57 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans. 29nov—v et camp

BELLANGER & Co.,
Encoignure Royale et Orléans.
LA maison BELLANGER & Co a l'honneur de prévenir le public et ses clients en général que, par suite d'arrangements pris avec la nouvelle maison F. AYNAUD & Co. elle continuera le même genre d'affaires, et qu'elle a à sa disposition un magnifique assortiment de BONBONS DE CHOIX, dragées, fondants, Fruits glacés, Boîtes richement ornées, ainsi qu'un assortiment complet de VINS FINS, LIQUEURS EXTRA, &c. &c.
Cette maison se recommande au bienveillant patronage qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour, et remplira avec exactitude et promptitude les ordres qu'on voudra bien lui transmettre pour DINERS, SOUPERS, BALS, SOIRÉES, NOCES, etc.
Le Salon de Punch se tiendra, comme par le passé, rue d'Orléans, à côté de l'ancienne maison Bellanger & Co.
Les personnes qui ont des réclamations à faire à la maison Bellanger & Co sont priées de se présenter le plus tôt possible, ainsi que toutes celles qui lui doivent, pour se libérer envers elle.

AUX CONTRIBUABLES.
AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'État pour l'année 1859 ou des licences d'État pour l'année 1860, dans et pour le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, que le soussigné sera prêt à les recevoir, à partir de cette date, à son bureau, No 9, rue de l'Esplanade, entre les rues Levée et Française.
VAL. ST-CÉRAN, Collecteur,
Nouvelle-Orléans, 1er février 1860. 11fev—3oj

SEULE AGENCE
R. M. ELAM,
(Ci-devant de Natchez, Mississippi.)
S'EST établi au No 56 rue Baronne, et au No 176, rue Gravier, Nile-Orléans, à deux îlets derrière l'Hôtel St-Charles, où il offre de beaux ESCLAVES en vente. Il suffit que ses anciennes clientèle sache ou le trouver. Il prie les acheteurs de s'adresser à lui. 30oct—6m

Duguy, Saulet & Co,
INVITENT leurs amis et le public en général à venir visiter le magnifique assortiment de vêtements de printemps, qu'ils ont reçus par les derniers arrivages, pour hommes, jeunes gens et enfants.
DUGUY, SAULET & CO, rue de Chartres, No 38, entre Douane et Bienville. 16fev—3t

TRUFFES, champignons et pâtés—venant d'être débarqués—
700½ boîtes truffes du Périgord, 200 bouteilles do do, 100½ boîtes do do, 1000½ do champignons, 100¼ do cèpes à l'huile, 100¼ do pâtés foie, perdrix, bécasses &c., 200½ do saucisses truffées, 200½ do galantines truffées.
A vendre par DUNTZE & Co, Enc. Royale & Conti.

POISSONS à l'huile—En magasin—
150 boîtes thon à l'huile, 50 do maquereaux à l'huile, 100 boîtes maquereaux à l'huile, 200 " rougets do, 200 " saumon do, 150 " aloses do, 150 " tubes do, 30 " homard do.
A vendre par DUNTZE & Co., Enc. Royale & Conti.

LE FOURNEAU
SACCHAROMETRE
à BAGASSE,
Patenté le 21 juillet 1857.—Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1855 et 1859.

Mon système patenté d'employer deux pressions de vapeur dans les appareils destinés à faire cuire le sucre a besoin que d'être compris pour qu'il en reconnaisse la grande importance sur les principes [illegible] est basé [illegible].

FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON, SOUS LES BOUILLOIRES OU SOUS LES CHAUDIÈRES. Je fournirai également la meilleure bouilloire dont on se servira aujourd'hui, et qui est fait sur le plan de [illegible] ON ne peut plus DURABLE. Avec aucun DANGER, exempt de [illegible] COMBUSTIBLE, [illegible] BOUILLOIRE. On peut la [illegible] très peu de temps.
Pompes refoulantes pour eau chaude et machines d'habitation en général.
Le soussigné réfère ceux qui n'ont pas encore vu le fonctionnement de ses fourneaux aux planteurs suivants qui en ont fait construire chacun:
William J. Fort, habitation Magnolia, Ouest Feliciana—un.
Chas D. F. Kenner, Ashland et Bowdon, Ascension—Deux.
R. H. Barrow, Yattan, au Dr J. W. Lyle, Southfield, un. James K. Daniel, Ashland, Ouest Baton Rouge, un. Arthur Denis, Fausse Rivière, Pointe Coupée—un. J. W. & M. McCutcheon, Osmoue, St-Charles—un. John B. Thompson, Claiborne, Iberville—un. John K. Williams, Willow Glen, Rapides, près Alexandria, Lie—un.
Dr John Casson, Experiment, Rapides, près Alexandria—un.
MM. J. C. Cofield & R. M. Davis, Maurice, Magnolia River, Pla—un.
GEORGE M. LONGACRE, rue Natchez No 38, 27 fev—1m Nouvelle-Orléans.

Gruau de santé,
Véritable Hygiène des familles. Substance alimentaire et remède par excellence.
DÉCOUVERT ET PRÉPARÉ
Par F. MARMAY.
CETTE [illegible] et patentée pour la France, l'Angleterre, [illegible] la Belgique, ainsi que pour les États-Unis.
Cet incomparable hygiène de l'estomac est une préparation naturelle [illegible].
Les constipations les plus rebelles ne peuvent résister à l'emploi journalier du GRUAU DE SANTÉ [illegible].
Les effets astringents produits ordinairement par l'usage des toniques, des bitters et des vermifuges [illegible].
LE GRUAU DE SANTÉ a été expérimenté par les meilleurs [illegible].
Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Migraines, Crampes d'estomacs, Constipation, Vomissements. Diarrhées chroniques, &c. &c.
LE GRUAU DE SANTÉ [illegible].
On se servira bien, pendant les premiers temps, qu'il a été prouvé [illegible].
Vente en gros et détail par A. RENAUD TRABER [illegible].
A vendre par J. Rivet, [illegible] Douane, Jas Stone, 154, rue du Canal, et J. Wright, 21 et 151, rue de Chartres. [illegible]

GRAND DEBALLAGE
DE
Belles Marchandises
DE PRINTEMPS.
Provenant des derniers encans.
Vendues à un bon marché réellement extraordinaire.
E. GUITTARD,
ENCOIGNURE ROYALE ET STE ANNE.
Toiles que Barège anglais à 21 cts, Do [illegible] à 2 cts, Mouchoirs batiste pur fil, [illegible], Soieries écossaises à 35 cts la yarde, Toiles à draps [illegible] la yarde, Bobinet et bois pour moustiquaire, Mousselines à pois à 25 cts et 30 cts la yarde, Tarlatanes [illegible] à 25 cts la yarde, Gants en Jouvin à 80 cts la paire, Dames pour tablé toile pour chemise, Robes grenadines double jupe, Coton extra à 12½ cts.
Ouvertures de 100 pièces de jaconat et organdis à [illegible]. 3 fev

BALANCES
A PLATE-FORMES
BREVETÉES,
DE FAIRBANKS.
Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS, et adaptées à toutes les opérations du pesage.
ENTRE AUTRES
BALANCES POUR ENTREPOTS,
BALANCES POUR MAGASINS, de tous genres,
BALANCES POUR FONDERIES,
BALANCES POUR FOURNEAUX A CHARBON,
BALANCES POUR CHEMINS DE FER,
BALANCES POUR PHARMACIENS.
Nous fabriquons aussi et nous vendons A PRIX RÉDUITS
Des Leviers, Cadres et Crochets
De qualité supérieure et des rés au pesage du sucre, du coton, du tabac, &c., etc.
Nous engageons aujourd'hui mettre particulièrement le public en garde contre les personnes qui [illegible] des balances [illegible].
FAIRBANKS & Co.
Principal entrepôt de balances du Sud,
10 janv 95, rue du Camp.

ŒIL ET OREILLE.

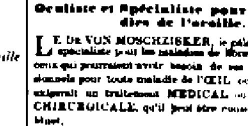

LE Dr. VON MOSCHZISKER,
Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.
LE Dr VON MOSCHZISKER, le célèbre oculiste et spécialiste pour les maladies de l'oreille, annonce à ceux qui pourraient avoir besoin de ses services professionnels pour toute maladie de l'ŒIL ou de l'oreille qui exigerait un traitement MÉDICAL ou une opération CHIRURGICALE, qu'il peut être consulté dans son hôtel.
124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.
De 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et de 7 heures à 8 heures du soir.

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE
EN LIQUIDATION.
LE soussigné, désirant se retirer des affaires, vendra à très bas prix, son fonds de Quincaillerie en gros et en détail, au No 7, Vieille Levée, près Canal, et la face de la Nouvelle Douane. V. DAVID.
N. B. La plus grande partie du stock a été importée récemment et comprend un bel assortiment de coutellerie, [illegible] de bonne qualité. Les conditions sont très libérales. 22fev—1m

QUINCAILLERIE
AU PRIX COUTANT.
LE soussigné, partant pour l'Europe le 1er mai prochain, vendra, à partir de ce jour, tout son stock de quincaillerie au prix coûtant.
Les marchands trouveront, en visitant mon magasin, une de ces rares occasions [illegible].
L. HUJAC,
No 27, rue Vieille-Levée.
Deux portes plus bas que la rue de la Douane.
9jan—[illegible] N-Orléans

EN débarquement du steamship Moses Taylor de New-York—
25 paniers champagne la Petite grande bouteilles; 25 do do do demi do; 25 caisses do Ruinart do; 75 paniers do Heidsieck do.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
26fev 6f 119, rue Royale

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Baton Rouge, 4 février 1860.
CONFORMÉMENT aux règlements de la Charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, à Baton Rouge, publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues du 1er février 1859 au 1er février 1860		$ 75,443 63
COMME SUIT:		
Risques d'incendie	$ 57,272 87	
des mers	13,096 66	
des rivières	5,124 10	
		$ 75,443 63
Primes sur les risques non expirés le 1er février 1860		$ 40,333 22
		$ 35,076 [illegible]
En moins sur les risques non expirés		42,914 46
Montant net des primes pour l'année expirée le 1er février 1860		$ 65,967 27
Pertes payées dans la même période.		
Aucune perte non réglée.		
Risques d'incendie	$ 10,747 39	
des rivières	3,355 46	
des mers	1,975 [illegible]	
	$ 16,078 [illegible]	
Dépenses pendant l'année susdite.	7,377 70	$ 23,455 [illegible]
Bénéfice net de l'année expirée le 1er février 1860		$ [illegible]
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		$ 41,389 [illegible]
Effets (balance due sur des billets pour actions, stock notes)		170,941 62
En caisse		109,279 [illegible]
Total de l'actif		$ 322,[illegible]

Wm S PIKE, président.
F. E. REBERT, secrétaire.

AVIS.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Aujourd'hui à une assemblée des directeurs, il a été résolu de payer six pour cent d'intérêt sur le script sous payé, bon pour cent aux actionnaires sur les primes payées pour l'année expirée le 1er février 1860. Se déclarer un dividende de cinquante pour cent sur le montant des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 janvier 1860, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain.
Il a été de plus résolu de payer le script du payé de 1857, sur présentation au bureau de la Compagnie.
Les actionnaires sont prévenus que l'élection de dix directeurs et de quinze trustees, pour l'année aura lieu, au bureau de la Compagnie, jeudi, 15 mars 1860.
F. E. REBERT, secrétaire.
La Compagnie a ouvert un bureau à la Nouvelle-Orléans sous l'agence de M. Joseph Ménard et est prête maintenant à prendre des risques aux taux ordinaires.
JOSEPH MENARD, agent.
Bureau, No 104, rue du Canal, au-dessus de la Compagnie d'Assurance des Marchands. 25 fev—1m

$50 de récompense.
PARTI marron, le 15 janvier, l'esclave FREDERICK, âgé d'environ 25 ans, grand noir, taille d'environ cinq pieds 8 pouces, parlant le français et l'anglais; il lui manque une dent de devant à la mâchoire supérieure. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade d'une redingote noire et d'une casquette de drap bleu. Il sera payé cinquante piastres à celui qui le réintégrera à la geôle ou à quiconque arrêtera et livrera à qui de droit les renseignements nécessaires qui en feront arrêter de la personne qui en des personnes qui le retiennent.
N. TREPAGNIER.
à la 1re Cour de District de la Nlle-Orléans.